

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le

S²LOW

ID : 974-219740099-20260422-DCM260414_021-DE



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

**RAPPORT POLITIQUE DE LA VILLE
ANNEXES**

COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

REGION REUNION

Année 2025

Table des matières

Table des matières

1	PILIER : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI.....	4
1.1	AXE DU PROTOCOLE :	4
1.2	OBJECTIFS.....	4
1.3	ACTIONS.....	4
a.	<i>Accompagnement du public éloigné du marché de l'emploi et de la formation.....</i>	4
b.	<i>La lutte contre les formes d'exclusion.....</i>	4
2	COHÉSION SOCIALE.....	5
2.1	AXE DU PROTOCOLE :	5
2.1	OBJECTIFS.....	5
2.1	ACTIONS.....	5
a.	<i>Prévention santé.....</i>	5
b.	<i>Socio-culturelles et sportives.....</i>	5
c.	<i>Initiatives individuelles et collectives.....</i>	5
d.	<i>Participation des habitants.....</i>	6
3	VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET CITOYENNETÉ.....	6
3.1	AXE DU PROTOCOLE :	6
3.2	OBJECTIFS.....	6
3.3	ACTIONS.....	6
a.	<i>Education et vivre ensemble.....</i>	6
b.	<i>Participation des habitants.....</i>	6
c.	<i>Prévention de la délinquance.....</i>	6
4	CADRE DE VIE.....	7
4.1	AXE DU PROTOCOLE :	7
4.2	OBJECTIFS.....	7
4.3	ACTIONS.....	7
a.	<i>Amélioration du cadre de vie.....</i>	7
b.	<i>Education et vivre ensemble.....</i>	7
c.	<i>Participation des habitants.....</i>	7

Programmation 2025 du contrat de ville.

La programmation du contrat de ville en 2025 s'est déclinée par piliers et par actions comme précisé ci-dessous :

1 Pilier : Développement économique et emploi

1.1 Axe du protocole :

Renforcement des actions visant l'égalité des chances

Développement d'un accompagnement social et sanitaire de proximité

1.2 Objectifs

Valoriser les initiatives individuelles et collectives

Enrichir l'expérience et la qualification professionnelle du public éloigné du marché de l'emploi et de la formation

Lutte contre toutes les formes d'exclusion

1.3 Actions

a. Accompagnement du public éloigné du marché de l'emploi et de la formation

Dispositif PARE - accompagnement individualisé

Bus de l'entrepreneuriat

Orientation dispositif LESPASSCLES

Mise en place du dispositif 1 jour 1 quartier

Lo kar lorientasyon

b. La lutte contre les formes d'exclusion

Sorties Bus

Visites pédagogiques des Ateliers et Chantiers d'Insertion

Accompagnement de proximité

Aide aux démarches administratives

Ateliers CV, lettre de motivation

Valorisation des métiers (visite d'entreprise)

2 Cohésion sociale

2.1 Axe du protocole :

Développement d'un accompagnement social et sanitaire de proximité
Développement d'un accompagnement social et sanitaire de proximité
Renforcement des actions visant l'égalité des chances

1.1 Objectifs

Accompagnement des actions de prévention santé
Développement des actions socio-culturelles et sportives
Accompagner les initiatives individuelles et collectives
Participation des habitants

1.1 Actions

a. Prévention santé

Bus itinérant APPS : Prévention MST
Orange day : Représentation théâtrale
Participation course Odyssea
Atelier prévention des addictions : création d'une comédie musicale sur la thématique des écrans
Cross dans la cité

a. Socio-culturelles et sportives

Socioculturelles

Mise en place d'ateliers musique dans les quartiers
Fête de la Musique dans les quartiers
Mise en place d'atelier éducation à l'image (sensibilisation et formation à la création de court-métrage et projection des réalisations dans les quartiers)
Atelier culturel et musical dans le cadre des festivités du 20 Décembre
Atelier DJ et Musique
Atelier création chanson
Fête de la musique : scène ouverte
Atelier fresque participative
Mise en place résidence artistique
Atelier création d'un livre sur la mémoire
Atelier théâtre

Sportives

Journée sportive
Atelier Athlétisme Ultra Proximité dans les quartiers (initiation aux disciplines de l'Athlétisme)
Mise en place tournoi Futsal inter quartier : Five foot
Foot dans la cité
Journée sportive des OVVV
Mise en place d'actions en pied d'immeuble (hip-hop, yoga, moringue, handfit)
Olympiades en famille dans les quartiers : Quartiers dynamiques

b. Initiatives individuelles et collectives

Journée du vivre ensemble
Noël solidaire
Journée solidaire et de cohésion
Journée bien être

c. Participation des habitants

Mise en place et accompagnement des instances participatives
Comité citoyen de quartier et Comité de la Vie Associative
Atelier participatif et citoyen
Mini forum des associations

3 Valeurs de la République et citoyenneté

3.1 Axe du protocole :

Développement d'un accompagnement social et sanitaire de proximité
Renforcement des actions visant l'égalité des chances
Amélioration du cadre de vie des habitants

1.2 Objectifs

Renforcer le partenariat autour de l'éducation et du vivre ensemble
Participation des habitants
Prévention de la délinquance

1.3 Actions

a. Education et vivre ensemble

Atelier de sensibilisation et nettoyage (World Clean Up Day)
Atelier d'éducation à l'environnement
Actions Semaine Européenne du Développement Durable (SERD)
Café des parents
Livret parentalité
Théâtre en pied d'immeuble
Remise du Diplôme National du Brevet
Journées européennes du Patrimoine
Mur de paroles

a. Participation des habitants

Fête des voisins
Fête des mères
Journée intergénérationnelle

b. Prévention de la délinquance

Sensibilisation des parents aux abords des établissements scolaires

Journée sécurité routière

Marche citoyenne, intervention Transdev (randonnée, sketch)

Réunion partenaires, comité de suivi, visite de terrain avec les adultes relais

Mise en place des Opérations Ville Vie Vacances

4 Cadre de vie

1.4 Axe du protocole :

Développement d'un accompagnement social et sanitaire de proximité

Renforcement des actions visant l'égalité des chances

Amélioration du cadre de vie des habitants

1.5 Objectifs

Améliorer le cadre de vie

Renforcer le partenariat autour de l'éducation et du vivre ensemble

Participation des habitants

1.6 Actions

a. Amélioration du cadre de vie

Suivi Gestion Urbaine de Proximité

Mise en place de diagnostic en marchant

Mise en place action bailleurs (plantation)

Création de jardin collectif

a. Education et vivre ensemble

Fresque participative

Sortie hors les murs

Sensibilisation des parents aux abords des établissements scolaires

b. Participation des habitants

Mise en place de journée de solidarité en pied d'immeuble

Balade urbaine : concertation avant travaux

Marche citoyenne



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU 14 AVRIL 2026

DCM260414_021

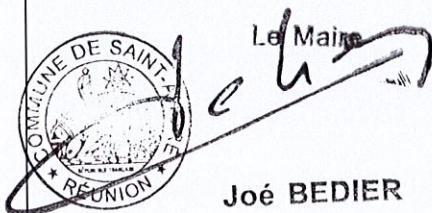
RAPPORT POLITIQUE DE LA VILLE - COMMUNE DE SAINT-ANDRE - REGION REUNION - ANNÉE 2025

Le Maire de Saint André certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site de la ville le 17 avril 2026

Que la convocation a été faite le 08 avril 2026

Le nombre de membre en exercice étant de 45 :

Présents :	44
Représentés :	1
Absents :	0
Total des votes :	45


Le Maire
Joé BEDIER

L'an deux mille vingt six, le quatorze avril le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Madame RAYEPIN MOUTOUSSAMY Gilberte, Monsieur JAUZE Jean Michel, Madame VOISIN Evelyne, Monsieur PAPAYA Laurent, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Monsieur NAZE Gilles, Madame GRONDIN Migline, Monsieur GOTTE Christian, Madame SABABADY Marie Josette, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Madame COUPOU Jimmye, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ISSIMAILA HAMIDA Asmahane, Monsieur SOUBAYA Mickaël, Madame BOYER Tatiana, Monsieur GRONDIN Jimmy, Monsieur PARVEDY Georges, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur ROBERT Roger, Monsieur TOLSY Serge, Monsieur MOUTIEN Roland, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame CERVEAUX Adélaïde, Madame SOUPOU Alexa, Madame THERMEA Cindy, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame SITOUZE Marine Talita, Madame BRENNUS Mayline, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène, Madame PAULCAN Doly, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Monsieur VIRAPOULLE Laurent, Monsieur RABOT David, Monsieur THERMEA Judex, Monsieur DESIRE Olivier, Madame APPAVOULLE Lindsay Joëlle, Madame BENOIT Sabrina, Madame CANIGUY Juanita

ETAIENT REPRESENTES :

Monsieur VOULAMALE Jismy

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Mayline BRENNUS a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

- Vu le Code Général des collectivités territoriales,

I. CONTEXTE

Rappel du cadre légal

Afin d'évaluer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit la rédaction d'un rapport annuel.

Le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 « relatif au rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville » précise que le contenu de ce rapport annuel doit être soumis pour avis à l'assemblée délibérante de la commune.

Le présent document constitue le rapport annuel de l'année 2025.

Il a été élaboré en s'appuyant sur le bilan réalisé lors des rencontres thématiques, des comités techniques et de la Revue de projet.

Le Contrat de Ville de Saint-André

Présentation

Les contrats de ville de nouvelle génération ont succédé aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale et constituent le cadre d'action d'une politique de la ville profondément renouvelée.

La Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine fixe les principes de la politique de la ville dont les contrats de ville sont le cadre d'action pour la période 2015-2020. Cette période a été rallongée jusqu'au 31 décembre 2024 par la circulaire du 31 Août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville « Engagements quartiers 2030 ».

L'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit ce nouveau cadre contractuel.

Le Contrat de Ville repose sur trois piliers principaux :

1. La cohésion sociale,
2. Le cadre de vie et renouvellement urbain,
- 3.** Le développement économique et emploi,

Et sur trois thématiques transversales que sont :

1. La jeunesse
2. L'égalité homme/femme,
3. La lutte contre les discriminations

En complément de ces piliers et thématiques a été rajoutée la Promotion des Valeurs de la République et de la Citoyenneté comme pilier transversal.

Le contrat de ville s'appuie sur un diagnostic partagé par l'ensemble des partenaires institutionnels et les habitants sur la situation des quartiers prioritaires au sein de la ville permettant de définir les priorités locales du contrat.

La circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration d'une nouvelle génération et la circulaire du 15 octobre 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville en rappellent les principes structurants :

- ① Un contrat unique intégrant les dimensions sociales, urbaines et économiques
- ① Un contrat piloté à l'échelle intercommunale ou communal mobilisant l'ensemble des partenaires concernés
- ① Un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'état et des collectivités territoriales
- ① Un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants.

Le contrat de ville de Saint-André de la Réunion s'inscrit dans le cadre de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Sur proposition du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) et conformément au décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014, les quartiers réglementaires du contrat de ville de la commune **de Saint-André** ont fait l'objet d'un travail de péri-métrage.

Les périmètres retenus du contrat de ville de la commune **de Saint-André** sont les quatre quartiers ainsi dénommés :

- Cambuston centre
- Centre-Ville
- Cressonnière-Manguiers
- Petit Bazar-Chemin du Centre-Fayard

Il est convenu entre les différents partenaires signataires du contrat de ville que sont l'État, la Commune de Saint-André, la Communauté Intercommunale Réunion de l'Est, la Région, le Département, l'Éducation Nationale, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Société d'Habitations à Loyer Modéré de la Réunion, la Société Immobilière Département Réunion, la Société d'Équipement du Département de la REUNION, la Société d'Économie Mixte d'Aménagement et de Construction, le Pôle Emploi, la Mission Locale Est.

Les orientations du Contrat de Ville définies en 2015

Le projet de territoire est décliné dans le Contrat de Ville de Saint-André à travers les orientations stratégiques suivantes :

Développement économique et emploi

Enrichir l'expérience et la qualification professionnelle par un accès facilité à l'emploi et à la qualification des personnes éloignées du marché du travail
Accompagner à la création d'activités et d'emplois

Cohésion sociale / Valeurs de la République et citoyenneté

Augmenter l'égalité des chances
Réduire et prévenir la délinquance, l'insécurité et le sentiment d'insécurité
Dynamiser un développement fraternel pour une meilleure intégration des nouvelles populations
Améliorer l'image des quartiers

Cadre de vie et renouvellement urbain

Sensibiliser et amener au Respect du bien public et au respect de l'individu
Réussir le renouvellement urbain

Le protocole d'engagements réciproques et renforcés

Les réajustements définis dans le cadre du protocole d'engagements réciproques et renforcés en 2019 sont les suivants :

Axe 1 : Renforcement des actions visant l'égalité des chances

Les thématiques :

Emploi, formation, lutte contre le décrochage, lutte contre l'illettrisme, accompagnement à la scolarité

Axe 2 : Développement d'un accompagnement social et sanitaire de proximité

Les thématiques :

Accès à la culture, au numérique, aux activités physiques et sportives pour tous publics (enfants, jeunes, femmes, séniors), point d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement de proximité, promotion des actions santé dans les QPV, soutien aux actions pour une famille épanouie.

Axe 3 : Amélioration du cadre de vie des habitants

Les thématiques :

La sécurité, le sentiment d'insécurité, la gestion urbaine de proximité

La gouvernance du Contrat de Ville

Les modalités de gouvernance :

Des comités techniques et des groupes de travail thématiques

- Préparent les travaux du comité de pilotage
- Construisent et assurent le suivi de la programmation avec les acteurs du territoire

Un comité de pilotage

- Définit les orientations stratégiques
- Valide le plan d'actions et les bilans

Une Revue de projet

- Présente les actions menées par le Contrat de Ville
- Dresse le bilan des dispositifs connexes de la Politique de la Ville
- Expose les actions partenariales
- Propose les perspectives pour 2025.

Ingénierie

Une équipe de pilotage :

- 1 coordonnatrice, responsable du service qui porte le dispositif
- 1 référent TFPB
- 1 chef de projet par quartier prioritaire et une équipe projet composée d'agents de développement, d'animateurs et d'adulte relais

Structuration de l'équipe en charge du pilotage du contrat

Les équipes projets sont territorialisées (1 par QPV) et chaque chef de projet est référent d'un pilier.

- ① Cambuston : cohésion sociale
- ① Centre-ville : cadre de vie renouvellement urbain
- ① Cressonnière-Manguiers : développement économique et emploi
- ① Fayard/Chemin du centre/Petit Bazar : valeurs de la République et citoyenneté

Outils de suivi

Les actions mises en œuvre font l'objet d'une concertation et d'un suivi thématiques, les partenaires.

La coordonnatrice assure un suivi dans la mise en œuvre et dans la gestion financière.

Chaque thématique est accompagnée par un groupe de travail composé de partenaires signataires et de partenaires locaux. Les actions engagées font l'objet d'une évaluation par ce groupe de travail qui propose des réajustements si nécessaire.

Les productions sont soumises aux comités techniques et ensuite validées par le comité de pilotage.

Modalités de participation des habitants

Les conseils citoyens en 2025

En 2023, les conseils citoyens se transforment pour laisser place au Comité Citoyen de quartier. La mise en place du Comité Citoyen à Saint-André traduit la volonté de la municipalité de développer la démocratie participative locale par le biais de la création des conseils consultatifs et participatifs, notamment à l'échelle de chaque quartier.

Depuis l'année 2021, se sont installées quatre conseils au sein des quartiers prioritaires : Fayard, Centre-Ville, Cambuston et Cressonnière. L'engagement de la commune d'associer les habitants à toutes les questions qui les concernent se traduit par la mise en place de 10 comités de quartiers soit un par quartier avec une évolution pour 2023 en cinq comités spécifiques offrant la possibilité à chaque citoyen de participer aux réflexions et décisions collectives. Pour 2025, des rencontres citoyennes se sont tenues dans les quartiers.

Le plan d'action du CDV et le bilan en 2025

Une approche intégrée

Le diagnostic qui a permis l'élaboration du contrat de ville a fait ressortir des problématiques importantes dans les QPV :

- Un fort taux de chômage : 43% de la population active en moyenne dont 66% chez les jeunes de – 25 ans
- Un faible niveau de qualification : 53% des – 15 ans sans diplômes ni qualifications
- Une part importante de familles monoparentales
- Une mutation urbaine des QPV marquée par une forte croissance démographique

L'équipe opérationnelle du contrat de ville s'est appuyée sur le diagnostic et les orientations stratégiques réévaluées en 2019 dans le cadre du Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés pour définir la programmation 2025. Elle a été affinée et validée par les groupes thématiques suivants:

- Education
- Cohésion sociale
- Développement économique et emploi
- Cadre de vie et renouvellement urbain
- Participation citoyenne

Les objectifs de la programmation de 2025

1) Développement économique et emploi :

- Valoriser les initiatives individuelles et collectives

- Enrichir l'expérience et la qualification professionnelle du public éloigné du marché de l'emploi et de la formation
 - Lutter contre toutes les formes d'exclusion
- 2) Cohésion sociale :
- Accompagner les actions de prévention santé
 - Développer les actions socio-culturelles et sportives
 - Accompagner les initiatives individuelles et collectives
 - Favoriser la participation des habitants
- 3) Valeurs de la République et citoyenneté
- Renforcer le partenariat autour de l'éducation et du vivre ensemble
 - Favoriser la participation des habitants
- 4) Cadre de vie :
- Renforcer le partenariat autour de l'éducation et du vivre ensemble
 - Favoriser la participation des habitants
 - Améliorer le cadre de vie des habitants

Le programme d'actions du Contrat de Ville 2025

FICHE ACTION	MONTANT (Etat /Commune)
Accompagnement du public éloigné du marché de l'emploi et de la formation	49 076 €
Développer des activités socio-culturelles et sportives	74 857 €
Renforcer le partenariat autour de l'éducation et du vivre ensemble	67 695 €
Valeurs de la République et Citoyenneté	93 633 €
Equipe opérationnelle	60 000 €
TOTAL	345 261 €

Programmation des actions 2025 : voir annexe rapport Politique de la Ville

Les difficultés rencontrées en 2025

En 2025, le contrat de ville rencontre des difficultés au niveau du pilotage et de la coordination des actions :

- Difficulté de mise en œuvre de la programmation sur le secteur du Centre-ville : Manque de personnel au regard de l'étendu du QPV

- Difficulté de mise en œuvre de la programmation sur le site du centre-Petit Bazar : Mobilité en interne de la cheffe de projet s (à prévoir pour 2026)
- Effectif restreint au niveau des équipes projets : Recrutement d'agent de développement en cours.

Les perspectives du Contrat de Ville pour 2026

L'année 2025 a été une année de transition afin de préparer les contrats de ville nouvelle génération. Ce contrat, **Engagements quartiers 2030** signé en Octobre 2025, débutera en 2026.

Le nouveau format laisse place à une nouvelle géographie et s'articule autour de **quatre grands principes** que sont **l'emploi, la jeunesse, l'émancipation, la prévention de la délinquance, la sécurité et la tranquillité.**

La stratégie d'intervention vise à renforcer l'accès à une offre de services adaptée. Elle se déclinera sous les champs de l'égalité femme-homme, les luttes contre les discriminations, les transitions, la participation citoyenne, l'éducation populaire, la culture, le cadre de vie, l'insertion, le sport et les activités socio-éducatives.

Le nouveau contrat permet le **déploiement** des dispositifs connexes tels que **l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties** et la mise en œuvre du **programme de réussite éducative.**

Le Programme de Réussite Educative (PRE)

Présentation

Le Programme de Réussite Éducative est un dispositif qui relève de la Politique de la Ville. Le PRE vise à créer les conditions de la réussite des enfants. Il est consacré aux enfants de 2 à 16 ans qui sont fragilisés dans leur parcours individualisé et qui ont besoin d'être accompagnés en prenant en compte la globalité de leur environnement. Pour cela, il s'appuie sur les qualités, les compétences, les capacités des enfants, des parents et des professionnels.

Un des principes fondateurs du PRE est de donner une place centrale au parent dans la mise en place du parcours pour son enfant.

Les objectifs principaux sont de favoriser la réussite de l'enfant et mobiliser/impliquer les parents dans le parcours éducatif.

Les établissements concernés par le dispositif sont : le Collège Terrain Fayard, les écoles ZAC Fayard, Suzie Bomel, Docteur Martin, Petit Bazar et Tourterelles.

Les objectifs

Les objectifs définis pour l'année 2025 ont été les suivants :

- Mise en place de nouvelles actions, déployées dans la prise en charge individuelle,
- Harmonisation dans nos pratiques : plus de rencontres professionnelles, Groupe d'analyse de pratique,
- Mise en place de partenariat : projets avec de nouvelles associations notamment Association Socio-éducative (ASEC) ; Bien Vivre à Fayard (BVF) ; SCOPAD.
- Ouvrir le champ des possibles, proposer des activités peu accessibles (dessin, musique, danse, sortie, spectacle et festival).

Bilan

- 104 bénéficiaires, dont 27 entrées sur cette année,
- 70 % des situations proviennent des établissements scolaires,
- 35 % de demandes, émanent de la volonté des parents de se faire accompagner.

Nous sommes face à des familles en situation de précarité; des familles monoparentales où le père est peu présent dans l'éducation de leurs enfants. Des enfants présentant des difficultés d'apprentissage, des enfants respectant difficilement le cadre éducatif.

Perspectives

- S'adapter au plus près des besoins, développer l'accompagnement à domicile et la disponibilité parent pour la réussite des jeunes
- Mobiliser les moyens pour faciliter l'accès aux soins, partenariat avec des professionnels (orthophoniste, psychomotricien),
- Développer l'autonomie chez le jeune ainsi que son parent
- Remobiliser le partenariat avec la Maison Départementale, la CAF
- Encourager les jeunes et leur parent à sortir de Fayard: projet vacances, projet éducatif autour du vélo, découvrir l'île, la plage, projet natation.

L'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties accordé aux bailleurs sociaux (ATFPB)

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de février 2014 et la loi de finances 2015 et de 2018 ont confirmé le maintien de l'abattement de 30% sur la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dont bénéficient les bailleurs sociaux pour les logements situés en quartier prioritaire de la politique de la ville, en contrepartie de la mise en œuvre d'actions contribuant à améliorer la qualité de services aux locataires. Ces actions sont majoritairement portées par des associations issues des quartiers prioritaires. Le dispositif a favorisé le renforcement du partenariat avec la ville et les acteurs associatif.

En concertation avec les bailleurs et les locataires, les objectifs pour 2025 sont déclinés ainsi :

- Axe 1 : Renforcement de la présence du personnel de proximité
- Axe 2 : Formation et soutien du personnel de proximité
- Axe 3 : Sur entretien
- Axe 4 : Gestion des déchets et encombrants
- Axe 5 : Tranquillité résidentielle
- Axe 6 : Concertation et sensibilisation des locataires
- Axe 7 : Animation, lien social et vivre ensemble
- Axe 8 : Petits travaux d'amélioration de la qualité de service

Les bailleurs sociaux concernés à Saint-André sont les suivants :

- la SHLMR,
- la SIDR,
- la SEMAC,
- la SODIAC

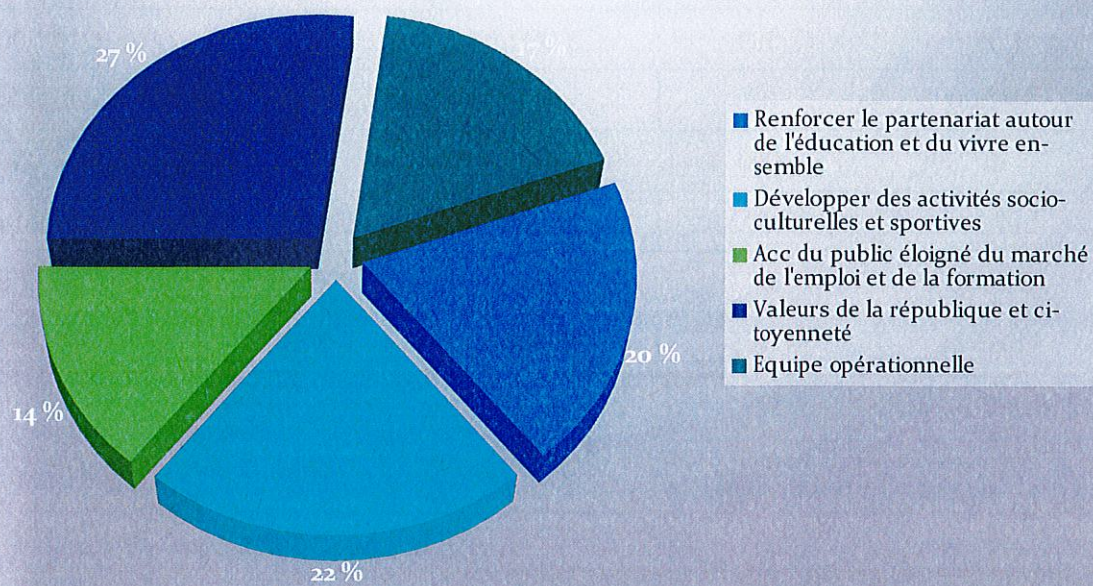
Répartition de l'ATFPB en 2025 (en €) :

	SHLMR	SIDR	SEMAC	SODIAC	Total
Axe 1	20 145	44 373	0	0	64 518
Axe 4	7 000	7 500	5 000	0	19 500
Axe 5	10 000	0	0	5 000	15 000
Axe 6	0	3 000	0	0	3 000
Axe 7	111 449	32 592	20 000	2 273	166 314
Axe 8	33 000	0	0	0	33 000
Total	181 594	87 465	25 000	7 273	301 332

Financement Politique de la Ville**Maquette financière des crédits spécifiques par piliers**

PILIER	MONTANT
Renforcer le partenariat autour de l'éducation et du vivre ensemble	67 695 €
Développer des activités socio-culturelles et sportives	74 857 €
Accompagnement du public éloigné du marché de l'emploi et de la formation	49 076 €
Valeurs de la république et citoyenneté	93 633 €
Equipe opérationnelle	60 000 €
Total général	345 261 €

Répartition par piliers



Conclusion

La Ville poursuit la mise en œuvre des dispositifs de la Politique de la Ville (le Contrat de Ville, les conventions avec les bailleurs sur l'abattement de la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties, La Prévention de la Délinquance, le Programme de Réussite Educative) en tenant compte du projet politique de la mandature municipale articulé autour de quatre piliers :

- Saint André une ville verte et durable,
- Saint André une ville solidaire,
- Saint André une ville économique et attractive,
- Saint André une gouvernance, dédiée, de proximité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Article 1 :

- De déployer la nouvelle génération des contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 » ;

Article 2 :

- De mobiliser les différents acteurs institutionnels afin de garantir une démarche partenariale élargie à l'échelle du territoire ;

Article 3 :

- De mobiliser l'ensemble des acteurs, publics et privés, afin de créer une synergie entre les différentes initiatives mises en place dans les quartiers prioritaires ;

Article 4 :

- De favoriser la participation citoyenne autour des grandes thématiques de la nouvelle contractualisation « Engagements quartiers 2030 », des projets à réaliser et les indicateurs à suivre ;

Article 5 :

- De mobiliser le droit commun ;

Article 6 :

- D'assurer l'articulation entre le contrat de ville et l'ensemble des autres contractualisations et programmes mis en œuvre sur le territoire.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme
Saint-André le 21 AVR. 2026

Le Maire

Joé BEDIER



Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le



ID : 974-219740099-20260422-DCM260414_021-DE